

Alexandre LAGARDERE
Elevage du Chevalier Gascon

175 Chemin Ramounicon
40800 DUHORT BACHEN

Duhort Bachen, le 31 Janvier 2024

Monsieur LAFARGUE,

Je Vous prie de bien vouloir trouver par la présente les compléments d'informations souhaités,

1: Pièces Obligatoires du Dossier:

Le Plan en PJ transmet par notre Mairie.

2: Situation Géopgraphique:

Les Plans et Mentions transmits par notre Mairie.

3: Traitement des Effluents:

31: L'eau de boisson donnée aux animaux est celle du réseau public : de l'eau potable distribuée par Le Syndicat des Eaux du Tursan. Nous n'avons pas de forage sur l'Exploitation.

32: Les eaux usées sont redirigées vers les fosses septiques. La Consomation d'eau annuelle est de 700 m³. Sachant que nous n'avons pas de différenciation entre la consommation personnelle et professionnelle car un seul compteur d'eau est présent.

33: La Contenance de la fosse septique de l'Elevage est de 5000 Litres et celle ci est située dans un parc d'Ebat. Son Emplacement est stipulé dans le plan déjà fournit (à proximité de la Route).

34: Quand la capacité de stockage est atteinte, un prestataire vient la vidanger. A noter que depuis notre installation elle a été vidée 2 Fois.

35: Comme expliqué à vos services lors de leurs visites de contrôle, les modalités de rejet se font par le biais d'un drain qui évacue les eaux claires à la sortie de cette fosse.

4: Traitements des déjections:

Les ramassages des déjections sont quotidiens dans les boxes, enclos et parcs, et ensuite ces mêmes déjections sont compostées.

5: Eaux pluviales:

La majorité des eaux pluviales est re-dirigée par des gouttières (qui récoltent les eaux tombant sur les toits des bâtiments et les toits des boxes). Ensuite par des canalisations qui la rejette dans une marre et est ainsi séparée des eaux usées. Seul un bâtiment est relié à la fosse septique par des canalisations. Un projet de récupérateurs d eau de pluie est en cours à deux endroits distincts au sein de l'Elevage.

6: Installations électriques:

Lors de notre arrivée au sein de la Structure, toute l'Electricité a été remise aux normes (installation et compteur). De plus quand nous faisons appel à la Société Aturine pour des travaux ou des réparations celle ci peut la contrôler et la vérifier.

7: Moyens de lutte contre l' incendie:

Il y a plusieurs extincteurs présents au sein de l'Elevage, placés à différents endroits stratégiques. La Commune ne possède qu'une seule bouche d incendie au centre du village. Le Maire n'a pas de projet d'en faire installer une a proximité de notre Elevage.

8: Odeurs:

La Fréquence de ramassage des excréments est quotidienne, les crottes sont compostées. Nous avons réalisé des plantations afin d'en limiter les nuisances olfactives. De plus la grande distance qui nous séparent d' avec les voisins limite les effets qui pourraient être indésirables.

9: Bruit:

Pour limiter des nuisance sonores liés aux aboiements, nous lâchons et rentrons les chiens tous les jours à heures régulières, il en est de même pour la distribution des repas. Tous les chiens dorment en intérieur la nuit et en cas de mauvais temps (pluies abondantes ou de fortes chaleurs), de plus présence de haies ou de plantations. Lors de nos nombreux échanges ou rencontres avec le voisinage, cette nuisance n 'a jamais été évoquée.

10: Déchets et cadavres:

11: Présence d'un Congélateur à l'Elevage en cas de mortalité .

12: Quand l'animal décède à l' élevage, Le corps placé dans ce congélateur est ensuite transféré et repris par nos vétérinaires. De plus, quand notre vétérinaire se déplace à l'Elevage pour venir pratiquer une euthanasie il repart avec le corps, de ce fait nous ne ne faisons pas appel à un service d équarrissage.

13: Les Déchets verts sont soit compostés, soit portés à la déchetterie. Les déchets ménagers courants quand à eux, sont placés dans les conteneurs municipaux (avec tri sélectif).Les emballages et les sacs d aliments sont soit stockés dans les containers municipaux soit portés directement à la déchetterie. Nous n avons pas ou peu de déchets vétérinaires, si cas est rencontré, ils sont alors rendus à la

pharmacie ou à nos cliniques vétérinaires.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et restons à votre disposition pour de plus amples renseignements,

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération la plus sincère et dévouée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Magadeo". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the left.



Agence
Départementale
d'Aménagement
Rural et Collectivités
Locales

Département des Landes
Extrait cartographique

Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2021

Edité le : 23/01/2024






Par : ADACL

Echelle : 1:2 500

Igecom40

légende

Détails linéaires

-  Aqueduc
-  Chemin
-  Flèche rattachement du n° de parcelle
-  Gazoduc ou oléoduc
-  Ligne de transport de force
-  Parking, terrasse et surplomb
-  Rail de chemin de fer
-  Symbole d'église
-  Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sport
-  Trottoirs, sentier
-  Cours d'eau
-  Voies privées du plan cadastral





**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : Laurent LAFARGUE
tél : 05 47 87 73 73

ddetspp-svspae@landes.gouv.fr

N/Réf : SPAE/SR/EV/LL/MR/ IC2302310



Mont-de-Marsan, le 06/11/2023

Monsieur,

Vous avez procédé, le 17 octobre dernier, au téléversement sur le site du service public, d'un dossier de demande d'enregistrement pour l'ELEVAGE DU CHEVALIER GASCON, que vous exploitez au 175, chemin de Ramounicon, sur le territoire de la commune de DUHORT-BACHEN.

Le dépôt de ce dossier, consistant à la régulation de l'extension de votre élevage canin, établissement actuellement déclaré par récépissé du 15/11/2016 et dont l'effectif est passé de 49 à 80 chiens, répond, pour celle qui le concerne, à la prescription prévue par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 19/12/2022.

J'ai l'honneur de vous informer que nous accusons réception de ce dossier mais que les compléments d'information suivants doivent être apportés :

Pièces obligatoires du dossier :

- un plan au 1/25 000^{ème} doit être impérativement fourni dans le dossier (extrait carte IGN ou copie d'écran internet).

Situation géographique

- mention et distance du cours d'eau le plus proche de l'élevage ;
- mention et distances de la zone d'intérêt faunistique et floristique la plus proche de l'élevage chenil.(ZNIEFF, Natura 2000...);
- mention du captage d'eau (forage) le plus proche de l'élevage.

Traitement des effluents :

- précision sur le mode d'alimentation en eau de l'élevage : réseau d'adduction ? forage ?
- estimation du volume annuel d'eaux usées produit par l'élevage ;
- contenance et emplacement (visualisation sur une carte) de la fosse septique ;
- capacité de stockage (en mois/années) de la fosse (si vidange par un prestataire) ;
- précision sur les modalités de rejet au milieu (si infiltration).

Monsieur LAGARDERE Alexandre
Elevage du Chevalier Gascon

175, chemin de Ramounicon
40800 DUHORT-BACHEN

DDETSPP des Landes
BP 90371 – 1 Place Saint-Louis
40012 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 05 76 30
www.landes.gouv.fr

Traitement des déjections :

- précision sur la fréquence de ramassage et le devenir des crottes.

Eaux pluviales

- confirmation que les eaux pluviales et les eaux usées ont des réseaux séparatifs (présence de gouttières au-dessus des parcs d'ébats par exemple...).

Installations électriques

- engagement sur le respect de la vérification annuelle des installations électriques.

Moyens de lutte contre l'incendie

- justification que des moyens de lutte contre l'incendie sont présents (extincteur ? bouche d'incendie à proximité ?)

Odeurs

- mention des moyens mis en place pour limiter les nuisances olfactives (fréquence de nettoyage, gestion des crottes...).

Bruit

- mention des moyens mis en place pour limiter les nuisances auditives (présence de pare-vue ? nourrissage groupé à heure régulière ? colliers anti-aboiement ?...).

Déchets et cadavres

- justification de la présence, en cas de mortalité de chiots, d'un congélateur spécifique ;
- mode d'enlèvement des cadavres éventuels (équarrissage ? reprise par le vétérinaire ?) ;
- mode de gestion des autres déchets divers (déchets ménagers courants, emballages, sacs d'aliments, déchets vétérinaires...).

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que ce dossier ne peut pas, selon l'avis de l'inspection, être considéré complet ni recevable en l'état.

Il vous appartient ainsi d'apporter les compléments d'information demandés dans les plus brefs délais afin que puisse être enclenchée la phase de consultation du public et des communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
et par délégation
Le chef du service SV-SPAE

ROUSSY

Copie à : Préfecture des Landes – Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale.